Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261016-AR202610_04-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Arrêtés municipaux

DISPOSITIONS ORGANIQUES
Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés de la Toussaint 2026

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du 9 avril 2026 portant délégations de compétence du Conseil Municipal au Maire,

vu son arrêté municipal du 28 mars 2026 modifié portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés de la Toussaint 2026, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, conformément à la répartition et aux périodes indiquées dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence effective du titulaire durant la période concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Méhadée BERNARD Politiques culturelles Entretien et transition du patrimoine communal Développement du commerce de proximité et marchés aux comestibles Activité économique, emploi, attractivité de la ville -Tourisme Affaires civiles et juridiques	Guillaume SPIRO : *du 23 au 26 octobre 2026 inclus*
Jean-François CLAUDON Actions mémorielles, archives, patrimoine historique Vie étudiante, enseignement supérieur Culture scientifique	Simon VEISSIERE : *du 22 au 28 octobre 2026 inclus*

IVRY s/ SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261016-AR202610_04-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Kheira Freih BENGABOU Développement et entretien des espaces verts publics, végétalisation et biodiversité Sobriété et biens communs énergétiques Déplacements, mobilités alternatives	Sébastien SCARPINATO : *du 26 octobre au 1er novembre 2026 inclus*
Clément PECQUEUX Réemploi, économie circulaire prévention et gestion des déchets Propreté et entretien de l'espace public Animation de l'observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions Transports en commun Politique de stationnement	Guillaume SPIRO : *du 21 au 26 octobre 2026 inclus*
Fabienne OUDART Quartier Centre-Ville Politique éducative en direction des enfants et des adolescent·es Droits et citoyenneté des résident·es étranger·ères	Guillaume SPIRO : *du 24 octobre au 1er novembre 2026 inclus*
Bertrand Quinet Politiques sportives Bien-vieillir à Ivry	Malika ZEDIRI : *du 19 octobre au 1er novembre 2026 inclus*
Ouarda KIROUANE Finances Tranquillité de l'espace public et prévention de la délinquance, relations avec la Police Nationale	Guillaume SPIRO : *du 24 octobre au 1er novembre 2026 inclus*
Ayoub RAGBI Communication, information, et événements publics Évolutions de la relation usager Ville numérique Bien-être animal et gestion des liminaires	Guillaume SPIRO : *du 26 octobre au 30 octobre 2026 inclus*
Fenda DIARRA Quartier Louis Bertrand-Mirabeau-Sémard Impulsion de la participation citoyenne et démocratie locale Droits des personnes en situation de handicap, lutte contre le validisme Accompagnement aux parentalités	Malika ZEDIRI : *du 26 octobre au 1er novembre 2026 inclus*

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261016-AR202610_04-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Guillaume RUCHAUD Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérollot	Simon VEISSIERE : *du 17 au 25 octobre 2026 inclus*
Audrey MEDEVILLE Égalité de genres et lutte contre les violences sexistes et sexuelles Santé, accès aux soins	Alexendra MORTET : *du 17 au 25 octobre 2026 inclus*

ARTICLE 2 : Du 18 octobre au 1er novembre 2026 inclus, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Guillaume SPIRO, premier adjoint au maire, sous la surveillance et la responsabilité du maire, pour l'ensemble de actes :

1° relevant de la compétence du maire en matière d'urbanisme, au nom de la commune ou, le cas échéant, au nom de l'État, notamment les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, les certificats d'urbanisme et les mesures de police de l'urbanisme, dont les arrêtés interruptifs de travaux ;

2° relevant de l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales, des actes d'acquisition, de cession, d'échange, de constitution de servitudes et de transaction autorisés par le conseil municipal et des avant-contrats et éventuels avenants s'y rapportant, ainsi que des actes conservatoires des droits de la commune sur ses biens immobiliers ;

3° relevant des domaines énoncés plus haut, pris en application de la délibération du 9 avril 2026 portant délégation de fonction du conseil municipal au maire, conformément à l'article L. 2122-23, alinéa 2, du même code et dans les limites fixées par cette délibération, s'agissant notamment de l'exercice des droits de préemption dont la commune est titulaire ou délégataire et la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

ARTICLE 3 : DIT que l'ensemble des délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261016-AR202610_04-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 16 OCT. 2026

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 16 OCT. 2026
RECU EN PREFECTURE
LE 16 OCT. 2026
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 16 OCT. 2026

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,



Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88